

6699/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 avril 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 avril 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et la République argentine établissant un cadre pour la participation de la République argentine aux opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne ("accord-cadre de participation")

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes